



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION GUADELOUPE

PRÉFET DE LA GUADELOUPE

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT
DE L'AMÉNAGEMENT ET DU
LOGEMENT

Mission Développement Durable
et Évaluation Environnementale

Basse-Terre, le

08 JAN. 2018

Nos réf. : JFB/PW/CB/LD-R – MDDEE-2018-n° 05

Vos réf. :

Affaire suivie par : Catherine BADLOU
eval-viron.guadeloupe@developpement-
durable.gouv.frouv.fr

Tél. 0590 99 35 79 – Fax : 0590 95 32 12

Autorité environnementale
préfet de région

<http://www.guadeloupe.developpement-durable.gouv.fr/evaluation-environnementale-r34.html>

Monsieur le Directeur,

A la date du **17 octobre 2017**, l'Autorité environnementale a reçu pour avis votre dossier relatif au projet de : « **Construction d'une centrale photovoltaïque au sol, lieu-dit "Gédéon"** », enregistré sous le numéro **2017-305/DEAL/MDDEE**.

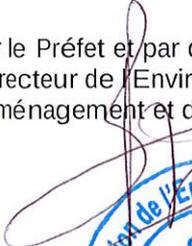
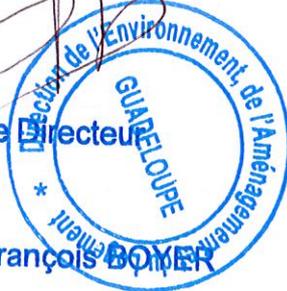
En application de l'article R.122-7 II du code de l'environnement, je vous informe de l'absence d'observations émises dans le délai de 2 mois à compter de la réception du dossier.

La présente information devra figurer dans le dossier soumis à enquête publique ou toute autre forme de consultation du public. Elle est également rendue publique sur le site internet de la Déal à l'adresse indiquée ci-dessus.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet et par délégation,
le Directeur de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement

Monsieur le Directeur
Quadran Caraïbes
3, Résidence Les Embruns
Damencourt
97 160 LE MOULE



Le Directeur
Jean-François BOMER